

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 10 FEVRIER 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Janvier 2020

Présents : MM. MENANT Francis, BABAUD R, AUJARD N, CAILLON F, CHARRON E, DAHERON J, GEGADEN P, GRELET M, MARCHAIS O, MOINARD P, PINAUD J, TURGNE F, STENGER C.

Absents : Excusées : Mmes CHABIRAUD L, MOUR-GASREL F (1 pouvoir à Mme

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame Catherine STENGER

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Présentation du projet Cycle and Sound

Location des bâtiments ANL à l'association LEVE

Vote du compte de gestion 2019

Vote du compte administratif 2019

Affectation du résultat

Informations et questions diverses

PRESENTATION DU PROJET CYCLE AND SOUND

Présence de Marine LARDIERE de la CDC Aunis Sud et de Pauline PIERRARD d'Eau 17. Prévu le 19 avril 2020 sur le territoire de la commune de Landrais, cette manifestation a pour but de mettre en valeur le patrimoine et de faire découvrir lors d'une balade à vélo ce qu'il y a de local.

Le point d'accueil est fixé au verger du Pré Maréchat ou il y aura tout au long de la journée des animations sur le thème de l'eau, un marché gourmand, et des concerts.

La commune sera sollicitée pour l'organisation et le prêt de matériel.

LOCATION DES BATIMENTS DE L'AIRE NATURELLE DE LOISIRS DU PRE MARECHAT A L'ASSOCIATION LEVE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 08 juillet 2019, la commune de LANDRAIS a mis à disposition les locaux de l'Aire Naturelle de Loisirs du Pré-Maréchat à l'association LEVE (Ecole Alternative) moyennant une participation financière de septembre 2019 à fin juin 2020.

Deux membres de cette association, après avoir présenté aux conseillers leur fonctionnement et leurs projets ont fait part de leur souhait de pérenniser leur installation dans ces locaux.

Elles sollicitent de pouvoir louer à long terme et l'établissement d'un bail 3,6,9 à compter du 1er juillet 2020.

Ce bail fixera le montant du loyer annuel et définira toutes les clauses d'utilisation des locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte le principe de location sous la forme 3,6, 9 dans l'attente d'une proposition de bail qui sera étudiée lors d'une prochaine séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres prescrites,

Le Conseil Municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BABAUD Robert, Doyen, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Francis MENANT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section fonctionnement	451 447.62	495 681.35
	Section investissement	241 486.79	202 408.06

Reports 2018	Section fonctionnement		75 396.70
	Section investissement	- 8 574.35	
TOTAL		- 8 574.35	75 396.70

Restes A réaliser	Section investissement	2 000.00	0.00
Résultat Cumulé	Section fonctionnement	451 447.62	571 078.05
	Section investissement	250 061.14	202 408.06
TOTAL CUMULE		703 508.76	733 486.11

- 2) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Atteste de sa concordance avec le compte de gestion du trésorier ;
- 4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019 dressé par Monsieur le Maire, et constaté :

- un résultat de fonctionnement de	119 630.43 €
- un solde d'investissement de	- 47 653.08 €
- des dépenses engagées reportées de	2 000.00 €
- des recettes engagées reportées de	0.00 €
- soit un excédent de résultat de	69 977.35 €

décide d'affecter les inscriptions budgétaires 2020 comme suit :

Virement nécessaire au 1068	49 653.08 €
Résultat de fonctionnement reporté 002	69 977.35 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Syndicat de voirie a procédé à la reprise de la route de Toucherit suite aux travaux qui avaient été réalisés et aux problèmes d'inondation. Lorsque le temps le permettra, il va falloir faire un état des lieux du busage et prévoir éventuellement les travaux nécessaires.

Madame Estelle CHARRON signale la dégradation de boîtes aux lettres et le dépôt de bouteilles sur la voirie publique à Fondouce.

Monsieur CAILLON François aborde le problème rencontré avec l'employé communal chargé de réaliser l'état des lieux de la salle des fêtes.

Séance levée à 21h45

Les Conseillers,

le Maire,
F. MENANT